

## Pollution plastique : Danone assignée en justice par plusieurs ONG

Dossier de la rédaction de H2o  
January 2023

Client Earth, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France souhaitent voir Danone condamnée à payer une sortie du plastique pour ses emballages qui échouent souvent dans la nature. Les organisations lancent cette procédure sur la base de la loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance, qui oblige les grandes entreprises françaises à s'assurer du respect des droits humains fondamentaux et de l'environnement jusque chez leurs fournisseurs du monde entier. Ce "devoir de vigilance" est de plus en plus utilisé par les associations pour attaquer en justice des grands groupes et médiatiser des activités controversées : TotalEnergies pour un projet pétrolier en Ouganda et en Tanzanie ; EDF pour un projet éolien au Mexique ; Suez en 2021 pour sa gestion de l'eau dans une ville au Chili ; BNP Paribas pour son financement de nouveaux projets pétroliers et gaziers... Danone avait d'abord été mise en demeure fin septembre par la coalition d'ONG, en même temps que huit mastodontes de l'agroalimentaire et de la distribution (Auchan, Carrefour, Lactalis...). Finalement, seul le groupe Danone est pour l'instant assigné devant le tribunal judiciaire de Paris, au motif que son "plan de vigilance" ne mentionne pas la pollution plastique alors que le groupe figure parmi les dix plus gros "pollueurs plastiques" au monde, derrière Coca Cola, Pepsico ou Nestlé, selon le mouvement Break Free From Plastic.

Danone rappelle s'être donné comme objectif de concevoir des emballages "100 % recyclables, réutilisables ou compostables" d'ici à 2025. Un argument que réfutent les ONG, qui reprochent au groupe de miser sur le recyclage de ses emballages plutôt que de traiter le problème à la source.